



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 21 août 2019 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, André Turgeon, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^e Marie-Claude Thibeault, greffière adjointe.

CE-2019-550

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 26 JUIN ET 3 JUILLET 2019 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 2 JUILLET 2019

CONSIDÉRANT QU'une copie des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 26 juin et 3 juillet 2019 ainsi que de la séance spéciale tenue le 2 juillet 2019 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2019-551

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - STATIONNEMENT DU 115, RUE PRINCIPALE (CENTRE DE SERVICES D'AYLMER) - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - AUDREY BUREAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement dans le stationnement du 115, rue Principale (centre de services d'Aylmer), dossier RS-19-112, comme illustré au plan numéro CRO-19-229 du 10 avril 2019.

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-229 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-552

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT –
RUE DU CONSERVATOIRE - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU –
MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue du Conservatoire, dossier RS-19-152, comme illustrée au plan numéro CRO-19-351 du 16 juillet 2019, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Conservatoire	Est	À partir du boulevard de l'Amérique-Française sur une distance de 20 m vers le nord	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-351 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-553

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT –
RUES D'ORSONNENS ET THÉRIEN - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE
L'ORÉE-DU-PARC ET DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND -
ISABELLE N. MIRON ET LOUISE BOUDRIAS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur les rues D'Orsonnens et Thérien, dossier RS-19-156, comme illustré au plan numéro CRO-19-354 du 16 juillet 2019, le tout afin de :

Implanter des zones de stationnement interdit :

<u>Rues</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
D'Orsonnens	Ouest	Entre le boulevard Mont-Bleu et la rue Thérien	En tout temps
Thérien	Nord	Entre le boulevard de la Cité-des-Jeunes et la rue D'Orsonnens	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

L'installation de la signalisation requise sera effectuée par l'entrepreneur dans le cadre de la réalisation des travaux de réaménagement de la rue D'Orsonnens le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-354 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-554

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU - RÉOUVERTURE DE L'AXE EDDY/BOOTH - TRAVAUX DE MARQUAGE ET D'EFFACEMENT SUR LE BOULEVARD ALEXANDRE-TACHÉ ET LA RUE LAURIER, ENTRE LES BOULEVARDS SAINT-JOSEPH ET MAISONNEUVE - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU ET DE HULL-WRIGHT - JOCELYN BLONDIN ET CÉDRIC TESSIER

CONSIDÉRANT QUE la réouverture de l'axe Eddy/Booth est prévue pour le mardi 27 août 2019, à 5 h si la température le permet;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de marquage et de signalisation doivent être réalisés sur le boulevard Alexandre-Taché et la rue Laurier, entre les boulevards Saint-Joseph et Maisonneuve, pour revenir à la configuration initiale et ainsi permettre la réouverture de l'axe Eddy/Booth;

CONSIDÉRANT QUE les travaux doivent être réalisés de nuit étant donné le fort débit véhiculaire sur cet axe;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés entre le samedi 24 août et le dimanche 1^{er} septembre 2019, selon les conditions météorologiques;

CONSIDÉRANT QUE dans cette période les travaux de nuit s'échelonnent sur un maximum de deux nuits, soit une pour l'effacement et la deuxième pour le marquage;

CONSIDÉRANT QU'une voie sera maintenue dans chaque direction pendant les travaux;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser les entrepreneurs mandatés à réaliser des travaux de marquage et d'effacement sur le boulevard Alexandre-Taché et la rue Laurier, entre les boulevards Saint-Joseph et Maisonneuve, pour des travaux sur une période maximale de deux nuits, entre le samedi 24 août et le dimanche 1^{er} septembre 2019.

Adoptée

CE-2019-555

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT – BOULEVARD SAINT-JOSEPH (ENTRE LA RUE BRODEUR ET LE BOULEVARD MONTCLAIR) - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur le boulevard Saint-Joseph, dossier RS-19-086, comme illustré au plan numéro CRO-19-353 du 22 juillet 2019, le tout afin de :

Implanter des zones de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Saint-Joseph	Ouest	À partir de la rue Dumas, sur une distance de 47 m vers le sud	En tout temps
Saint-Joseph	Ouest	À partir de la rue Sherbrooke, sur une distance de 37 m vers le sud	En tout temps
Saint-Joseph	Ouest	À partir de la rue Sherbrooke, sur une distance de 24 m vers le nord	En tout temps
Saint-Joseph	Ouest	Entre les rues Nicolet et Jeanne-d'Arc	En tout temps
Saint-Joseph	Ouest	Entre la rue Jeanne-d'Arc et le boulevard Montclair	En tout temps
Saint-Joseph	Est	Entre les rues Dumas et Talon	En tout temps
Saint-Joseph	Est	À partir de la rue Talon, sur une distance de 21 m vers le nord	En tout temps
Saint-Joseph	Est	À partir d'un point situé à 25 m au sud de la rue Nicolet, sur une distance de 14 m vers le sud	En tout temps
Saint-Joseph	Est	À partir du boulevard Montclair, sur une distance de 157 m vers le Sud	En tout temps

Implanter des zones d'arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Saint-Joseph	Ouest	À partir de la rue Nicolet, sur une distance de 42 m vers le sud	En tout temps excepté autobus
Saint-Joseph	Est	À partir de la rue Dumas, sur une distance de 26 m vers le sud	En tout temps excepté autobus
Saint-Joseph	Est	À partir de la rue Nicolet, sur une distance de 25 m vers le sud	En tout temps excepté autobus

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

L'installation de la signalisation requise sera effectuée par l'entrepreneur dans le cadre de la réalisation des travaux de réfection du boulevard Saint-Joseph, entre la rue Dumas et le boulevard Montclair, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-353 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-556

AUTORISER UN AJUSTEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS À LA FIRME QUADRIVIUM + DUMONT GROUPE-CONSEIL - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX DU PROJET DE NOUVEAUX TROTTOIRS EN MILIEUX BÂTIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU

CONSIDÉRANT QU'un contrat d'un montant total approximatif de 81 632,25 \$ incluant les taxes, a été adjugé par la délégation de pouvoir numéro 154771 à la suite de l'appel d'offres public 2018 SP 148, à la firme d'ingénieurs-conseils Quadrivium conseil inc. pour la préparation de plans et devis, incluant la surveillance des travaux avec résidence, concernant le projet de nouveaux trottoirs en milieux bâtis;

CONSIDÉRANT QU'un montant supplémentaire de 3 161,81 \$ incluant les taxes, est autorisé à la firme d'ingénieurs-conseils Quadrivium conseil inc. par la délégation de pouvoir numéro 155734;

CONSIDÉRANT QU'un rehaussement de l'intersection des rues Moreau et Donald-Saint-Jacques doit être fait et qu'il est plus judicieux de l'intégrer dans les travaux du projet des nouveaux trottoirs en milieux bâtis;

CONSIDÉRANT QU'un ajustement d'honoraires professionnels supplémentaires d'un montant de 30 087,72 \$ incluant les taxes, est requis pour séparer le contrat initial en deux et ainsi réaliser l'étude et la surveillance des travaux de rehaussement de l'intersection des rues Moreau et Donald-Saint-Jacques, incluant le pavage de la rue Moreau;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant cumulatif du contrat excède la limite de 100 000 \$ prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande l'approbation des honoraires supplémentaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 155734 d'un montant total de 3 161,81 \$ incluant les taxes, pour la réalisation d'un relevé supplémentaire et l'incorporation aux plans et devis pour la soumission, le concept d'aménagement des mesures de modération à la circulation, réalisé par la Ville de Gatineau dans un autre tronçon de la rue Moreau;
- approuve le montant de 30 087,72 \$ incluant les taxes, sans impact budgétaire, pour des honoraires professionnels supplémentaires à la firme Quadrivium + Dumont Groupe-Conseil dans le cadre du mandat de préparation des plans et devis, incluant la surveillance des travaux avec résidence du projet de nouveaux trottoirs en milieux bâtis, portant ainsi le total des honoraires à 114 881,78 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30695-067-91824	27 474,09 \$	Divers travaux de réfection et aménagement du réseau routier - 18-3032 - Trottoirs 2018
04-13493	1 308,45 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 305,18 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2019.

Adoptée

CE-2019-557 MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT – RUE MARCOTTE - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINÉ – NATHALIE LEMIEUX

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Marcotte, dossier RS-19-079, comme illustré au plan numéro CRO-19-232 du 8 mai 2019, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Marcotte	Ouest	De l'avenue Gatineau, sur une distance de 67 m vers le nord	De décembre à mars

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-232 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-558 MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT SUR LA RUE DE CAP-AUX-MEULES - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE – PIERRE LANTHIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue de Cap-aux-Meules, dossier RS-19-106, comme illustré au plan numéro CRO-19-294 du 30 mai 2019, le tout afin de :

Implanter des zones de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Cap-aux-Meules	Est	De la rue de Grande-Entrée, sur une distance de 243 m vers le nord	De décembre à mars
Cap-aux-Meules	Sud	De son extrémité est, sur une distance de 171 m vers l'ouest	De décembre à mars

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-294 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-559

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT SUR LES RUES MARCELLE-FERRON, IDOLA-SAINT-JEAN ET ALICE-PARIZEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - PIERRE LANTHIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur les rues Marcelle-Ferron, Idola-Saint-Jean et Alice-Parizeau, dossier RS-19-111, comme illustré au plan numéro CRO-19-215 du 5 avril 2019, le tout afin de :

Implanter des zones de stationnement interdit :

<u>Rues</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Marcelle-Ferron	Ouest	Du boulevard Saint-René Est jusqu'à la rue Alice-Parizeau	De décembre à mars
Marcelle-Ferron	Ouest	De la rue Alice-Parizeau, sur une distance de 258 m vers le nord	De décembre à mars
Marcelle-Ferron	Sud	D'un point situé à 22 m à l'est de la rue Idola-Saint-Jean, jusqu'à son extrémité ouest	De décembre à mars
Idola-Saint-Jean	Est	De la rue Alice-Parizeau à la rue Marcelle-Ferron	De décembre à mars
Alice-Parizeau	Nord/Est	De la rue Marcelle-Ferron à la rue Marcelle-Ferron	De décembre à mars

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-215 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-560

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE JOSEPH - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Joseph, dossier RS-19-143, comme illustré au plan numéro CRO-19-330 du 2 juillet 2019, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Joseph	Nord	À partir d'un point situé à 25 m à l'ouest de la rue des Pins, sur une distance de 12 m vers l'ouest	15 minutes

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée à la présente.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-330 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-561

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT – AVENUE DE BUCKINGHAM - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur l'avenue de Buckingham, dossier RS-19-147, comme illustré au plan numéro CRO-19-348 du 15 juillet 2019, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
De Buckingham	Ouest	À partir d'un point situé à 134 m au sud de la rue Fall, sur distance de 20 m vers le sud	15 minutes

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée à la présente.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-348 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-562

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - SOUMISSION 2018 SP 288 - SERVICES PROFESSIONNELS - PROJET DE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU SUR LE CHEMIN DUFRESNE

CONSIDÉRANT QU'un contrat d'un montant total approximatif de 88 875,68 \$ incluant les taxes, a été adjugé par la délégation de pouvoir numéro 160789 à la firme d'ingénieurs-conseils Quadrivium + Dumont Groupe-Conseil inc. (nouvellement QDI inc.), pour la préparation de plans et devis, incluant la surveillance des travaux avec résidence relativement au projet de remplacement d'un ponceau sur le chemin Dufresne;

CONSIDÉRANT QUE les conditions du site ont évolué depuis l'octroi du mandat alors qu'une fissure longitudinale de plus de 20 m de long a été constatée dans la voie sud, à l'approche du ponceau;

CONSIDÉRANT QUE les lieux ont été provisoirement sécurisés et qu'il est judicieux d'intégrer des travaux de stabilisation du talus à même le projet en cours de préparation afin d'assurer la sécurité et l'intégrité des ouvrages;

CONSIDÉRANT QUE le talus à stabiliser ne peut être dissocié du projet en cours de préparation;

CONSIDÉRANT QU'un ajustement d'honoraires professionnels supplémentaires au montant de 55 514,49 \$ incluant les taxes, est requis afin d'assurer la réalisation de l'ensemble des activités complémentaires nécessaires, telles que la préparation des plans et devis de l'ouvrage de stabilisation de talus, l'obtention d'une autorisation environnementale, en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, requise en raison de la présence du cours d'eau longeant la route, et la surveillance de ces ouvrages additionnels;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant cumulatif du contrat excède la limite de 100 000 \$ prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit soumettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques tous les documents requis pour obtenir les certificats d'autorisation requis en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

CONSIDÉRANT QU'une résolution de la Ville de Gatineau est requise pour autoriser la firme mandatée à déposer les demandes d'autorisation et le certificat de conformité des travaux au nom de la Ville de Gatineau auprès des autorités compétentes;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande l'approbation des honoraires supplémentaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 160789 au montant de 88 875,68 \$ incluant les taxes, à la firme d'ingénieurs-conseils Quadrivium + Dumont Groupe-Conseil inc. (nouvellement QDI inc.), pour la préparation de plans et devis, incluant la surveillance des travaux avec résidence relativement au projet de remplacement d'un ponceau sur le chemin Dufresne;
- approuve le montant de 55 514,49 \$ incluant les taxes, sans impact budgétaire, pour des honoraires professionnels supplémentaires à la firme QDI inc. dans le cadre du mandat de préparation des plans et devis, incluant la surveillance des travaux avec résidence du projet de remplacement du ponceau sur le chemin Dufresne;

- autorise la firme Quadrivium + Dumont Groupe-Conseil inc. (nouvellement QDI inc.), 635, boulevard de la Gappe, Gatineau, Québec, J8T 8G1, à soumettre toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et aux autorités compétentes en la matière, et à présenter tout engagement en lien avec les demandes d'autorisation requises pour les projets;
- confirme son engagement à transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur ou un professionnel autorisé, selon le cas, quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Le coût total de ce contrat représente un montant de 144 390,17 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16001-041-91825	50 692,12 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 18-3095 - HP TTOG – Chemin Dufresne
04-13493	2 414,20 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 408,17 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2019.

Adoptée

CE-2019-563

REJET DE SOUMISSION - 2019 SP 003 - TRAVAUX DE MISE AUX NORMES MÉCANIQUE ET ÉLECTRIQUE AU QUARTIER GÉNÉRAL DE POLICE ET AU POSTE DE POLICE DE HULL - PROJET 15-20156 – SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 7 mai 2019, un appel d'offres public pour les travaux de mise aux normes mécanique et électrique au Quartier général et au poste de police de Hull;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues avant la date et l'heure limite de dépôt des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissions reçues sont non-conformes;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville de Gatineau soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2019 SP 003 et autorise la Division de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres.

Adoptée

CE-2019-564

SOUSSION 2019 SP 100 - CONSTRUCTION DU SENTIER CHAMPLAIN - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - MIKE DUGGAN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Pavage Inter Cité (130247 Canada inc.), 485, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, pour la construction du sentier Champlain, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 896 759,01 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 17 juin 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30793-002-91826	818 860,50 \$	Aménagement de sentiers récréatifs et de liens cyclables - 16-3015 - Sentier Champlain
04-13493	38 998,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	38 900,51 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2019.

Adoptée

CE-2019-565

SOUSSION 2019 SP 124 - STABILISATION DE TALUS - CHEMIN DONALDSON - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction Edelweiss inc., 960, chemin Edelweiss, La Pêche, Québec, J0X 3G0, pour les travaux de stabilisation de talus du chemin Donaldson, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant approximatif de 693 132,54 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 27 juin 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30770-007-91827	469 417,39 \$	Aménagement et correction des berges - Bassins Versant - C-14-150 15 – Chemin Donaldson
06-30805-011-91828	63 000,00 \$	Travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts - C-14-150 – Chemin Donaldson - Égouts
06-30806-022-91829	100 505,00 \$	Travaux reliés à la réfection et à l'aménagement - RRC-14-150 – Méga-rapiéçage - Chemin Donaldson
04-13493	30 142,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	30 067,40 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2019.

Adoptée

CE-2019-566

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC. - RÉFECTION DES RUES LOCALES 2018 - GROUPE A

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-536 du 4 juillet 2018, adjugeait à la firme Eurovia Québec Construction inc., un contrat pour les travaux du Programme de réfection des rues locales 2018 – Groupe A, au coût de 2 872 872,63 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 182 289,40 \$ incluant les taxes, est autorisé en vertu des délégations de pouvoir numéros 156038, 155942, 156924 et 160412 représentant les ordres de changements numéros 001, 002, 003, 004 et 005;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Eurovia Québec Construction inc. a déposé à la Ville de Gatineau d'autres demandes de travaux supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE ces demandes de travaux supplémentaires déposées par l'entrepreneur ont été analysées par la firme Quadrivium, maintenant QDI, et que ceux-ci recommandent le paiement d'un montant de 49 709,50 \$ incluant les taxes, pour les travaux décrits aux ordres de changements numéros 007 et 009;

CONSIDÉRANT QUE ces ajustements dépassent la limite autorisée par le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, soit de 200 000 \$ dans le cas présent;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût de soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 156038, 155942, 156924 et 160412 représentant les ordres de changements numéros 001, 002, 003, 004 et 005, pour un montant total de 182 289,40 \$ incluant les taxes;
- approuve la demande de travaux supplémentaires, sans impact budgétaire, d'un montant de 49 709,50 \$ incluant les taxes, pour les ordres de changement numéros 006, 007 et 009, portant ainsi l'ajustement au coût de soumission à 231 998,90 \$ incluant les taxes.

Le coût total du contrat représente un montant de 3 104 871,53 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-18010-102-91830	45 391,40 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 17-3053 - Rues locales 2018
04-13493	2 161,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 156,35 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2019.

Adoptée

CE-2019-567

**SOUSSION 2018 SP 091 - RÉPARATION DE LA DALLE AU CENTRE DE
RÉCUPÉRATION ET DE TRANSBORDEMENT - SERVICE DE
L'ENVIRONNEMENT**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Allen Entrepreneur général inc., 118, rue de la Gare, Saint-Henri-de-Lévis, Québec, G0R 3E0, pour la réalisation des travaux de réparation de la dalle du Centre de récupération et de transbordement pour un montant total approximatif de 105 432,08 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 17 juin 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission conforme reçue.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15005-089-91821	96 273,54 \$	Équipement et travaux d'entretien - Usines et équipement - Dalle de béton – Centre de récupération et de transbordement
04-13493	4 585,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 573,54 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2019.

Adoptée

CE-2019-568

**PÉRIODE OPTIONNELLE - SOUSSION 2017 SP 028 - SERVICE DE
RÉPARATION DE PORTES DE GARAGE ET DE PORTES PIÉTONNIÈRES
D'ÉDIFICES MUNICIPAUX - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE les firmes suivantes se sont vu adjuger des contrats :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseur	Description	Montant indexé période optionnelle taxes incluses	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2017-662	---	Le spécialiste des portes Exitech inc.	2017 SP 028 – Service de réparation de portes de garage et de portes piétonnières d'édifices municipaux - Section A - Réparation de portes de garage	474 316,57 \$	08-07-2019 au 07-07-2021	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
CE-2017-662	---	Portes Interprovinci al JBM inc.	2017 SP 028 – Service de réparation de portes de garage et de portes piétonnières d'édifices municipaux - Section B - Réparation de portes piétonnières	195 948,91 \$	08-07-2019 au 07-07-2021	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par les firmes précitées sont valides et qu'une période optionnelle de deux ans est prévue aux contrats;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire se prévaloir de la seule période optionnelle prévue aux contrats :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service des travaux publics à se prévaloir de la seule période optionnelle prévue aux contrats, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 27 avril 2017 dans le cadre de l'appel d'offres 2017 SP 028.

Les fonds à cette fin seront pris à même les divers postes d'opération de divers édifices, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires aux budgets des années 2020 et 2021 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2019

Adoptée

CE-2019-569

SOUSSION 2019 SP 014 - LOCATION D'UN SYSTÈME DE TÉLÉMÉTRIE (GPS) - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Focus Gestion de flotte et carburant inc., 790, rue de la Rand, suite 200, Sherbrooke, Québec, J1H 1W7, pour la location d'un système de télémétrie (GPS), incluant les options « installation des équipements » dans les véhicules de soufflage, les véhicules de déneigement des trottoirs, les véhicules de balayage, « tablettes robustes compatibles au système » et « accès supplémentaire au logiciel », sur la base des prix unitaires apparaissant à la formule de soumission, pour un montant total approximatif pour deux ans de 543 068,32 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée le 27 mai 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission conforme reçue ayant satisfait au banc d'essai.

Le contrat sera valide à compter de la date d'adjudication jusqu'au 31 octobre 2023, avec la possibilité de le prolonger pour cinq périodes additionnelles d'une année. Les prix sont fixes et fermes jusqu'au 31 octobre 2023.

Si les options de renouvellement sont retenues, les prix unitaires seront alors indexés selon l'indice des prix à la consommation.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2020 à 2028, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-30111-339-91832	68 005,64 \$	Administration - Réalignement stratégique – Service des travaux publics – Autres communications
02-30111-513-91833	27 414,34 \$	Administration - Réalignement stratégique - Service des travaux publics – Location d'équipements
02-30111-542-91834	72 399,38 \$	Administration - Réalignement stratégique - Service des travaux publics – Entretien d'équipements
04-13493	7 992,35 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	7 972,38 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2019.

Adoptée

CE-2019-570

SOUSSION 2019 SP 149 - FOURNITURE D'UN CAMION CUBE ET DEUX FOURGONNETTES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats à la firme Carle Ford inc., 901, rue Dollard, Gatineau, Québec, J8L 3T4, pour la fourniture de fourgonnettes utilitaires selon les prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour des montants respectifs de 44 900 \$ et de 47 700 \$ incluant les taxes, et ce, comme étant les seules soumissions reçues et conformes pour les sections B et C.

De plus, ce comité rejette la seule soumission reçue et conforme pour la section A et autorise le Service des finances à lancer un nouvel appel d'offres après avoir modifié les documents d'appel d'offres, et ce, au moment jugé opportun.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-17004-010-91835	39 999,99 \$	Programme de remplacement de véhicules et de machinerie – Fourgonnette - 150GB756
06-30767-700-91836	999,68 \$	Achat de véhicules et d'équipement - Service des travaux publics et autres solde disponible
06-30836-024-91837	42 453,51 \$	Remplacement de véhicules et de machinerie – Travaux publics, Police et autres fourgonnettes (SIJ) - 330PB020
11-19015-023-91838	1 102,95 \$	Programme de remplacement - Véhicules et machinerie – Service de police – Aménagement - SIJ - 330PV019/0630836023
04-13493	4 026,97 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 016,90 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2019.

Adoptée

CE-2019-571 **SOUSSION 2019 SP 244 - FOURNITURE D'ENROBÉS À FROID - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Tech Mix, division de Bau Val inc., 3350, chemin de la Butte-aux-Renards, Varennes, Québec, J3X 1P7, pour la fourniture d'enrobés à froid pour un montant total pour deux ans de 154 066,50 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 22 juillet 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-31210-625 - Rues pavées asphalte, et ce, jusqu'à concurrence des sommes disponibles.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget des années 2020 et 2021 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2019.

Adoptée

CE-2019-572 **RAPPORT DES RÉDUCTIONS ACCORDÉES AUX ORGANISMES POUR LES COÛTS DE LOCATION DE SALLES DE JANVIER À JUIN 2019**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le rapport des réductions aux organismes pour les coûts de location de locaux de la Ville de Gatineau, et ce, pour les mois de janvier à juin 2019.

Adoptée

CE-2019-573 **MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DU FESTIVAL DE MONTGOLFIÈRES DE GATINEAU - 29 AOÛT AU 2 SEPTEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT QUE des activités se dérouleront au parc de la Baie dans le cadre du 32^e Festival de montgolfières de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les modifications temporaires à la réglementation de la circulation et du stationnement sont nécessaires afin d'assurer la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de l'Outaouais assure les déplacements de nombreux festivaliers et que ceci nécessite un site d'embarquement temporaire;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement de la ruelle du Como permettent un accès aux autobus plus près du site;

CONSIDÉRANT QUE les frais relatifs aux modifications de la circulation routière sont couverts en service selon le cadre du Programme de soutien aux grands événements via la résolution numéro CM-2019-64 du 22 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la modification temporaire de la réglementation de la circulation et du stationnement sur différentes rues situées près du parc de la Baie dans le cadre du Festival de montgolfières de Gatineau pour la période du 29 août au 2 septembre 2019, à savoir :

Interdire le stationnement en tout temps sur les deux côtés des rues suivantes :

- Du Prince-Albert;
- Robitaille;
- Saint-Antoine, entre les rues Saint-Louis et Jacques-Cartier;
- Aberdeen;
- Saint-Louis, entre les rues de la Baie et Suzanne;
- De la Baie;
- Bruyère, entre la rue Saint-Antoine et le boulevard Gréber;
- Des Montgolfières.

Interdire le stationnement en tout temps sur le côté nord de la rue suivante :

- Ruelle du Como, sauf pour les détenteurs de permis spéciaux.

Réserver six places de stationnement face au 867, rue Jacques-Cartier (boutique Essenciel), en émettant un permis temporaire de zone 2.

Décréter un sens unique temporaire en direction ouest sur la ruelle du Como et limiter l'accès à cette rue aux résidents et véhicules autorisés.

Fermer la rue des Montgolfières sauf pour les résidents et les véhicules autorisés.

Fermer la rue de la Baie, entre les rues Aberdeen et Saint-Louis, entre 20 h et 24 h, sauf pour les résidents de la partie de rue visée.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise du Service des infrastructures.

Le tout selon le plan numéro G07-135-01 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir au Service des arts, de la culture et des lettres un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ deux semaines avant la tenue de l'événement et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Adoptée

CE-2019-574

DEMANDE DE GRATUITÉ - ÉQUIPEMENTS ET SALLES DE LA MAISON DU CITOYEN - UNIVERSITÉ NATIONALE AUTONOME DU MEXIQUE - JOURNÉE DES MORTS 2019

CONSIDÉRANT QUE l'Université nationale autonome du Mexique, dont le bureau au Canada est établi à Gatineau depuis 1995, est un acteur incontournable de la vie culturelle et intellectuelle de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE l'UNAM-CANADA célèbre annuellement une importante fête traditionnelle mexicaine (La Journée des morts) et que cette célébration fait partie du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO;

CONSIDÉRANT QUE l'UNAM-CANADA a organisé la première édition de La Journée des morts à la Maison du citoyen à l'automne 2018, que la Ville de Gatineau en a été partenaire et que l'événement a connu un franc succès;

CONSIDÉRANT QUE le partenariat avec l'UNAM-CANADA dans l'organisation de La Journée des morts 2018 a représenté pour Gatineau une occasion importante de visibilité sur la scène locale, interprovinciale et internationale;

CONSIDÉRANT QUE l'UNAM-CANADA désire renouveler le partenariat avec la Ville de Gatineau pour assurer la tenue de la deuxième édition de La Journée des morts à la Maison du citoyen à l'automne 2019 et que la Ville de Gatineau désire y être associée;

CONSIDÉRANT QUE la tenue de cette deuxième édition nécessite l'octroi à l'UNAM CANADA de gratuités de salles (22 209,58 \$) et d'équipements (1 442,19 \$) d'une valeur estimée à 23 651,77 \$;

CONSIDÉRANT QUE la valeur des gratuités de salles et d'équipements dépasse la délégation de pouvoir de 5 000 \$ octroyée au directeur du Service des arts, de la culture et des lettres conformément au règlement numéro 816-1-2018 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise l'UNAM-CANADA à utiliser gratuitement des équipements ainsi que trois salles de la Maison du citoyen pour y tenir la deuxième édition de La Journée des morts du 28 octobre au 4 novembre 2019. L'exemption des coûts de location représente une perte de revenus de 23 651,77 \$;
- accepte que les coûts inhérents à la préparation des salles soient imputés aux différents services de la Ville de Gatineau.

Adoptée

CE-2019-575

SOUSSION 2019 SP 224 - FOURNITURE DE VESTES PARE-BALLES POUR POLICIERS - SERVICE DE POLICE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme TEN4 Body Armor inc., 515, avenue Provencher, Laurierville, Québec, G0S 1P0, pour la fourniture de vestes pare-balles pour policiers sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour une période de trois ans pour un montant total approximatif de 243 273,88 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 16 juillet 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes au budget des années 2020 à 2022 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-21100-651-91831	30 852,99 \$	Administration – Service de police - Vêtements et accessoires
04-13493	1 469,36 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 465,69 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2019.

Adoptée

CE-2019-576

AUTORISER LE CHEF DE DIVISION - COMPTABILITÉ ET PAIE ET ASSISTANT-TRÉSORIER ET LA RESPONSABLE - COMPTABILITÉ ET CONTRÔLE INTERNE DU SERVICE DES FINANCES À AGIR COMME REPRÉSENTANTS DÉSIGNÉS DE LA VILLE DE GATINEAU AU NIVEAU DU PROGRAMME CLICSÉQR DU MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dépose plusieurs documents sur ses services en ligne offerts aux municipalités sur la plateforme de ClicSÉQR de Revenu Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau utilise abondamment les services offerts par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation sur la plateforme de ClicSÉQR et qu'il devient nécessaire de désigner de nouveaux représentants suite aux mouvements de personnel au niveau de la direction du Service des finances :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur Patrice Bastien, chef de division, Comptabilité et paie et assistant-trésorier et madame Martine Lupien, responsable, Comptabilité et contrôle interne à agir comme représentants au niveau de la plateforme ClicSÉQR.

De plus, il est résolu que ce comité autorise le ministre du Revenu à communiquer aux représentants désignés les renseignements reliés à l'utilisation de la plateforme ClicSÉQR du ministère du Revenu du Québec.

Adoptée

CE-2019-577

CESSION DE TOUS LES DROITS, TITRES ET INTÉRÊTS DANS LE LOT 4 426 548 AU PROPRIÉTAIRE CONTIGU - 1520, CHEMIN DE LA MONTAGNE – DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - MIKE DUGGAN

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est inscrite au registre foncier comme étant propriétaire du lot 4 426 548 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, déposé le 30 novembre 2009;

CONSIDÉRANT QU'outre l'attribution par la rénovation cadastrale de ce lot à la Ville de Gatineau, il n'existe aucun titre de propriété en faveur de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE ce lot est situé aux limites de la ville de Gatineau et de la municipalité de Chelsea et est utilisé comme accès à partir du chemin de la Montagne pour la propriété située au 1520, chemin de la Montagne;

CONSIDÉRANT QUE cet accès est utilisé et entretenu depuis plusieurs dizaines d'années par les propriétaires du 1520, chemin de la Montagne, qui l'ont fait asphalté, il y a plus d'une vingtaine d'années;

CONSIDÉRANT QUE ces propriétaires souhaitent corriger et confirmer leur titre de propriété sur le lot 4 426 548 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau n'a pas d'intérêt dans cet immeuble;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à la cession de tous les droits, titres et intérêts pouvant être détenus dans ce lot, à titre gratuit, et sans garantie légale, aux risques et périls des propriétaires du 1520, chemin de la Montagne :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la cession de tous les droits, titres et intérêts que la Ville de Gatineau détient ou pourrait détenir dans le lot 4 426 548 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, à titre gratuit, et sans garantie légale, aux risques et périls des propriétaires du 1520, chemin de la Montagne.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

CE-2019-578

SUBVENTION DE 6 000 \$ - CAMPAGNE DE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS ANNUELLES 2019 POUR L'ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DU PLATEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 6 000 \$ à l'ordre de l'Association des résidents du Plateau, 109, rue Wright, unité 9, Gatineau, Québec, J8X 2G7, à titre de subvention pour la campagne de financement des activités annuelles 2019.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79934-972-91822	6 000 \$	Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette – District électoral du Plateau – Aménagement et subvention

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79934-692	6 000 \$		Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette – District électoral du Plateau - Aménagement – Équipement non capitalisable
02-79934-972		6 000 \$	Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette – District électoral du Plateau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2019.

Adoptée

CE-2019-579

SUBVENTION DE 5 000 \$ À L'ASSOCIATION CITOYENNE DE POINTE-GATINEAU POUR L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE L'ANNÉE 2019 - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'ordre de l'Association citoyenne de Pointe-Gatineau, C.P. 82044, Gatineau, Québec, J8T 8B6, à titre de subvention pour l'ensemble des activités de l'année 2019.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79941-972-91823	5 000 \$	Madame la conseillère Myriam Nadeau – District électoral de Pointe-Gatineau – Aménagement et subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79941-692	5 000 \$		Madame la conseillère Myriam Nadeau – District électoral de Pointe-Gatineau - Aménagement – Équipement non capitalisable
02-79941-972		5 000 \$	Madame la conseillère Myriam Nadeau – District électoral de Pointe-Gatineau – Aménagement et subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2019.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENTS

1. Dépôt de la liste des subventions du budget de soutien des membres du conseil – Juin 2019
2. Dépôt de la liste des subventions du budget de soutien des membres du conseil – Juillet 2019

CE-2019-580

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE NORTH - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - AUDREY BUREAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue North, dossier RS-19-134, comme illustré au plan numéro CRO-19-350 du 16 juillet 2019, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
North	Sud	À partir de la rue Court jusqu'à la rue Broad	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-350 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-581 **MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION - ENLÈVEMENT DE L'ARRÊT TOUTES DIRECTIONS - INTERSECTION DE LA RUE BEULAC ET DE L'IMPASSE DU KAYAK - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - AUDREY BUREAU**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète l'enlèvement de l'arrêt toutes directions à l'intersection de la rue Beulac et de l'impasse du Kayak, dossier RS-19-175, comme illustré au plan numéro CRO-19-361 du 24 juillet 2019.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-361 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-582 **MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT – BOULEVARD SACRÉ-CŒUR - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT – CÉDRIC TESSIER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur le boulevard Sacré-Cœur, dossier RS-19-136, comme illustré au plan numéro CRO-19-275 du 8 mai 2019, le tout afin de :

Implanter une zone stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Sacré-Cœur	Sud	D'un point situé à 24 m à l'est de la rue Champlain, sur une distance de 32 m vers l'est	7 h à 18 h Lundi au vendredi Excepté jours fériés et détenteurs de permis zone 30

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée à la présente.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-275 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-583 **MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT – RUE SAINT-CHARLES - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS – MARC CARRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Saint-Charles, dossier RS-19-080, comme illustré au plan numéro CRO-19-233 du 9 mai 2019, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Saint-Charles	Sud	Du chemin de Masson à la rue Wilfrid-Gauthier	De décembre à mars

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-233 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-584

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - 2018 SP 076 – SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - PROGRAMME DE RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER 2018-2019 - MANDAT PHASE 1 - LOT 2 - PROJET DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DU BOULEVARD LA VÉRENDRYE ET DES RUES MAIN, DES FLEURS ET BEL-AIR - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE TOURAINE, DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL, DU VERSANT, DE BELLEVUE ET DE LA RIVIÈRE-BLANCHE – NATHALIE LEMIEUX, GILLES CARPENTIER, DANIEL CHAMPAGNE, PIERRE LANTHIER ET JEAN LESSARD

CONSIDÉRANT QUE ce comité, suite à l'appel d'offres 2018 SP 076, a adjugé, par sa résolution numéro CE-2018-539 du 4 juillet 2018, un contrat à la firme d'ingénieurs-conseils Les services EXP inc. pour la préparation de plans et devis, incluant la surveillance des travaux avec résidence, pour les projets du lot 2 du Programme de réfection du réseau routier 2018–2019, mandat phase 1, pour un montant total de 349 834,43 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-164 du 20 mars 2019, autorisait un ajustement de coûts des honoraires d'un montant de 68 383,68 \$ incluant les taxes, à la firme Les services EXP inc. dans le cadre du mandat de préparation des plans et devis, incluant la surveillance des travaux avec résidence, pour les projets du lot 2 du Programme de réfection du réseau routier 2018–2019, mandat phase 1.

CONSIDÉRANT QU'un montant de 26 655,11 \$ incluant les taxes, est autorisé en vertu de la délégation de pouvoir numéro 162283;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de corriger le profil longitudinal du boulevard La Vérendrye pour garantir le drainage de la surface de la route et qu'il est requis de prévoir la réfection complète des infrastructures souterraines des feux de circulation à l'intersection du boulevard La Vérendrye et de la rue du Barry;

CONSIDÉRANT QUE les délais alloués à l'entrepreneur pour la réalisation des travaux pour les projets de réfection du boulevard La Vérendrye et du projet de la rue des Fleurs sont supérieurs aux heures prévues au contrat de services professionnels pour la surveillance en chantier;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant cumulatif des honoraires supplémentaires excède la limite de 10 % prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande l'approbation des honoraires supplémentaires à la firme d'ingénieurs-conseils Les services EXP inc. pour un montant de 73 693,75 \$ incluant les taxes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 162283 d'un montant total de 26 655,11 \$ incluant les taxes, pour la réalisation de la conception pour la correction du profil longitudinal du boulevard La Vérendrye pour garantir le drainage de la surface de la route;
- approuve le montant de 73 693,75 \$ incluant les taxes, sans impact budgétaire, pour des honoraires professionnels supplémentaires à la firme Les services EXP inc. dans le cadre des projets du lot 2 du Programme de réfection du réseau routier 2018–2019, méga-mandat, phase 1.

Le coût total du contrat représente un montant de 518 566,97 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-17003-048-91839	63 197,70 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 16-3113 – Boulevard La Vérendrye - Réfection
18-17003-022-91840	4 094,51 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 17-3050 – Rue des Fleurs et boulevard Lorrain
04-13493	3 204,77 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 196,77 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 août 2019.

Adoptée

CE-2019-585

ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES COMMANDES C-23, C-24, C-25, C-26, C-27, C-28 ET C-29 POUR UN MONTANT TOTAL DE 3 152 970,19 \$ POUR LA PÉRIODE DU 20 JUIN AU 7 AOÛT 2019

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt des listes des commandes C-23, C-24, C-25, C-26, C-27, C-28 et C-29 d'un montant total de 3 152 970,19 \$ pour la période du 20 juin au 7 août 2019.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 août 2019.

Adoptée

CE-2019-586

APPROBATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉROS 23, 24, 25, 26, 27, 28 ET 29 - ACCEPTATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉROS 25, 26, 27, 28, 29, 30 ET 31 - LES LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉROS 25, 26, 27, 28, 29 ET 30 AINSI QUE LES LISTES DES EMBAUCHES NUMÉROS 23, 24, 25, 26, 27, 28 ET 29

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les listes des pièces de comptes à payer PA numéros 23, 24, 25, 26, 27, 28 et 29, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 31, les listes des réquisitions numéros 25, 26, 27, 28, 29 et 30 ainsi que les listes des embauches numéros 23, 24, 25, 26, 27, 28 et 29 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 23	Pièces de comptes à payer	6 883,53 \$	24 au 28 juin 2019
Liste PD numéro 25	Pièces de comptes à payer	547 710,52 \$	24 au 28 juin 2019
Liste des réquisitions numéro 25	Pièces de comptes à payer	7 837,66 \$	24 au 28 juin 2019
Liste des embauches numéro 23	Embauche du personnel temporaire	384 491,89 \$	16 au 22 juin 2019

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 24	Pièces de comptes à payer	9 638,83 \$	1 ^{er} au 5 juillet 2019
Liste PD numéro 26	Pièces de comptes à payer	486 096,18 \$	1 ^{er} au 5 juillet 2019
Liste des réquisitions numéro 26	Pièces de comptes à payer	2 738,02 \$	1 ^{er} au 5 juillet 2019
Liste des embauches numéro 24	Embauche du personnel temporaire	347 682,95 \$	23 au 29 juin 2019

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 25	Pièces de comptes à payer	8 765,21 \$	8 au 12 juillet 2019
Liste PD numéro 27	Pièces de comptes à payer	990 824,86 \$	8 au 12 juillet 2019
Liste des réquisitions numéro 27	Pièces de comptes à payer	5 499,18 \$	8 au 12 juillet 2019
Liste des embauches numéro 25	Embauche du personnel temporaire	455 598,47 \$	30 juin au 6 juillet 2019

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 26	Pièces de comptes à payer	50 661,86 \$	15 au 19 juillet 2019
Liste PD numéro 28	Pièces de comptes à payer	1 176 575,27 \$	15 au 19 juillet 2019
Liste des réquisitions numéro 28	Pièces de comptes à payer	16 595,03 \$	15 au 19 juillet 2019
Liste des embauches numéro 26	Embauche du personnel temporaire	478 304,95 \$	7 au 13 juillet 2019

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 27	Pièces de comptes à payer	2 434,56 \$	22 au 26 juillet 2019
Liste PD numéro 29	Pièces de comptes à payer	491 042,73 \$	22 au 26 juillet 2019
Liste des réquisitions numéro 29	Pièces de comptes à payer	2 840,93 \$	22 au 26 juillet 2019
Liste des embauches numéro 27	Embauche du personnel temporaire	513 606,34 \$	14 au 20 juillet 2019

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 28	Pièces de comptes à payer	24 930,31 \$	29 juillet au 2 août 2019
Liste PD numéro 30	Pièces de comptes à payer	656 531,15 \$	29 juillet au 2 août 2019
Liste des réquisitions numéro 30	Pièces de comptes à payer	5 908,11 \$	29 juillet au 2 août 2019
Liste des embauches numéro 28	Embauche du personnel temporaire	754 767,88 \$	21 au 27 juillet 2019

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 29	Pièces de comptes à payer	35 040,90 \$	5 au 9 août 2019
Liste PD numéro 31	Pièces de comptes à payer	326 832,78 \$	5 au 9 août 2019
Liste des embauches numéro 29	Embauche du personnel temporaire	224 659,86 \$	28 juillet au 3 août 2019

Un certificat du trésorier a été émis le 19 août 2019.

Adoptée

CE-2019-587

DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - HABITATIONS DE L'OUTAOUAIS MÉTROPOLITAIN - 111, RUE DE CARILLON - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Habitations de l'Outaouais métropolitain a demandé d'être exempté des taxes foncières pour l'immeuble situé au 111, rue de Carillon;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme Habitations de l'Outaouais métropolitain, pour l'immeuble situé au 111, rue de Carillon.

De plus, ce comité informe la Commission municipale du Québec qu'advenant la tenue d'une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville ne sera pas présente.

Adoptée

CE-2019-588

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT – RAPIBUS STATION GOUIN - RUES GOUIN, MIGNEAULT, DE LA REINE-VICTORIA, LAVIOLETTE, MONDOUX, BRÉBEUF, DU VIGNEAU, ROYAL-BRASSARD, LÉVIS, HÉTU, DUQUETTE OUEST ET GUAY – DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - JEAN-FRANÇOIS LEBLANC

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur les rues Gouin, Migneault, de la Reine-Victoria, Laviolette, Mondoux, Brébeuf, Du Vigneau, Royal-Brassard, Lévis, Héту, Duquette Ouest et Guay, dossier RS-19-109, comme illustré au plan numéro CRO-19-235 du 1^{er} août 2019, le tout afin de :

Implanter des zones de stationnement limité :

<u>Rues</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Migneault	Est	Entre les rues Gouin et Duquette Ouest	2 heures 7 h à 17 h Lundi au vendredi
Gouin	Sud	À partir de la rue Tessier, sur une distance de 267 m vers l'est	2 heures 7 h à 18 h Lundi au vendredi
De la Reine-Victoria	Sud	À partir de la rue Duquette Ouest, sur une distance de 151 m vers l'est	2 heures 7 h à 17 h Lundi au vendredi
Laviolette	Ouest	Entre la rue Gouin et le boulevard Saint-René Ouest	2 heures 7 h à 17 h Lundi au vendredi 1 ^{er} avril au 1 ^{er} décembre
Mondoux	Ouest	Entre les rues Gouin et Duquette Ouest	2 heures 7 h à 17 h Lundi au vendredi 1 ^{er} avril au 1 ^{er} décembre

Brébeuf	Est	À partir d'un point situé à 18 m au sud de la rue Duquette Ouest jusqu'à la rue Guay	2 heures 7 h à 17 h Lundi au vendredi
Brébeuf	Ouest	Entre les rues Guay et Gouin	2 heures 7 h à 17 h Lundi au vendredi
Du Vigneau	Ouest	Entre la rue Gouin et le boulevard Saint-René Ouest	2 heures 7 h à 17 h Lundi au vendredi
Royal-Brassard	Ouest	Entre les rues Gouin et Duquette Ouest	2 heures 7 h à 17 h Lundi au vendredi
Lévis	Ouest	Entre les rues Gouin et Duquette Ouest	2 heures 7 h à 17 h Lundi au vendredi 1 ^{er} avril au 1 ^{er} décembre
Héту	Ouest	Entre les rues Gouin et Duquette Ouest	2 heures 7 h à 17 h Lundi au vendredi
Duquette Ouest	Sud	Entre la rue Laviolette et la rue Royal-Brassard	2 heures 7 h à 17 h Lundi au vendredi
Guay	Nord	Entre la rue Laviolette et un point situé à 36 m à l'est de la rue Lévis	2 heures 7 h à 17 h Lundi au vendredi

Implanter des zones de stationnement interdit :

<u>Rues</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Laviolette	Ouest	Entre la rue Gouin et le boulevard Saint-René Ouest	1 ^{er} décembre au 1 ^{er} avril
Mondoux	Ouest	Entre les rues Gouin et Duquette Ouest	1 ^{er} décembre au 1 ^{er} avril
Brébeuf	Ouest	À partir de la rue Duquette Ouest, sur une distance de 18 m vers le sud	En tout temps
Brébeuf	Est	À partir de la rue Duquette Ouest, sur une distance de 18 m vers le sud	En tout temps
Lévis	Ouest	Entre les rues Gouin et Duquette Ouest	1 ^{er} décembre au 1 ^{er} avril

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnements mentionnés aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-235 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-589

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT –
RUES BEAUDOIN, LUCK ET HART - DISTRICT ÉLECTORAL DU
LAC-BEAUCHAMP - JEAN-FRANÇOIS LEBLANC**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation du stationnement sur les rues Beaudoin, Luck et Hart, dossier RS-19-058, comme illustré au plan numéro CRO-19-231 du 18 juillet 2019, le tout afin de :

Implanter des zones de stationnement interdit :

<u>Rues</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Hart	Ouest	À partir de la rue Luck, sur une distance de 36 m vers le sud	Entre 7 h à 17 h Du lundi au vendredi De septembre à juin
Hart	Est	À partir de la rue Luck, sur une distance de 29 m vers le sud	Entre 7 h à 17 h Du lundi au vendredi De septembre à juin
Luck	Sud	À partir de la rue Hart jusqu'à la rue Achbar	Entre 7 h à 17 h Du lundi au vendredi De septembre à juin

Implanter une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Luck	Nord	À partir d'un point situé à 47 m à l'ouest de la rue Achbar, sur une distance de 30 m vers l'ouest	15 minutes Entre 7 h à 9 h Entre 15 h à 17 h Du lundi au vendredi De septembre à juin

Implanter des zones d'arrêt interdit :

<u>Rues</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Luck	Nord	À partir de la rue Achbar, sur une distance de 47 m vers l'ouest	Entre 7 h à 17 h Du lundi au vendredi De septembre à juin
Luck	Nord	À partir d'un point situé à 77 m à l'est de la rue Achbar, sur une distance de 30 m vers l'ouest	En tout temps
Luck	Sud	À partir de la rue Hart, sur une distance de 69 m vers l'ouest	En tout temps
Beaudoin	Nord	À partir de la rue Eugène-Lortie, sur une distance de 15 m vers l'ouest	En tout temps
Beaudoin	Nord	À partir de la rue Eugène-Lortie, sur une distance de 30 m vers l'est	En tout temps
Beaudoin	Sud	À partir de la rue Achbar, sur une distance de 81 m vers l'ouest	Sauf autobus scolaire Entre 7 h 30 à 9 h Entre 15 h à 16 h 30 Du lundi au vendredi De septembre à juin
Beaudoin	Sud	À partir d'un point situé à 81 m à l'est de la rue Achbar, sur une distance de 35 m vers l'ouest	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-231 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-590

**MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION -
INTERDICTION DE VIRAGES VERS LES RUES GUIGUES ET DE MONTEBELLO
- DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - JEAN-FRANÇOIS LEBLANC**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète la mise en place d'un virage à gauche interdit du boulevard Lorrain vers la rue de Montebello, entre 16 h et 18 h et d'un virage à droit interdit du boulevard Saint-René Est vers la rue Guigues, entre 7 h et 9 h et entre 16 h et 18 h, dossier RS-19-222, comme illustré au plan numéro CRO-19-365 du 30 juillet 2019.

L'installation de la signalisation requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-365 qui fait partie intégrante de la présente sera faite par l'entrepreneur.

Adoptée

CE-2019-591

FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION - EMPLOYÉ NUMÉRO 115381

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 115381 a été embauché le 11 février 2019;

CONSIDÉRANT QUE le rendement de l'employé numéro 115381 est insatisfaisant et ne rencontre pas les exigences normales du poste;

CONSIDÉRANT la position concertée du service concerné et du Service des ressources humaines eu égard à la présente recommandation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la fin d'emploi administrative de l'employé numéro 115381.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENTS

3. Dépôt de la liste des mouvements de personnel syndiqué en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau – Période du 30 mai au 3 juillet 2019

CÉDRIC TESSIER
Conseiller et président
Comité exécutif

M^c MARIE-CLAUDE THIBEAULT
Greffière adjointe
Comité exécutif